

DOCUMENT ANNEXE

PAIEMENT FRACTIONNÉ PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Le paiement fractionné peut faciliter le règlement des frais de pension avec un échelonnement tout au long de l'année scolaire, selon l'échéancier suivant :

Trimestre concerné	Dates de prélèvement	Montants prélevés		
		DP 4 jours	DP 5 jours	INTERNES
Trimestre 1	10/11/2026	69.07 €	86.34 €	224.93 €
	10/12/2026	69.07 €	86.33 €	224.93 €
	10/01/2027	69.06 €	86.33 €	224.92 €
Trimestre 2	10/02/2027	49.34 €	61.67 €	160.66 €
	10/03/2027	49.33 €	61.67 €	160.66 €
	10/04/2027	49.33 €	61.66 €	160.66 €
Trimestre 3	10/05/2027	39.47 €	49.34 €	128.53 €
	10/06/2027	39.47 €	49.33 €	128.53 €
	10/07/2027	39.46 €	49.33 €	128.53 €
TARIF ANNUEL		473.60 €	592.00 €	1542.35 €

Un avis des sommes à payer est envoyé automatiquement en début de trimestre à toutes les familles via l'adresse : Opale-asap@noreply.phm.education.gouv.fr

Si vous souhaitez bénéficier de ce moyen de paiement, je vous invite, au moment de l'inscription ou de la réinscription, à **retourner impérativement par mail**, le **mandat de prélèvement ci-joint**, complété et signé, accompagné de votre **relevé d'identité bancaire**.

geraldine.Bertevas@ac-toulouse.fr pour les élèves du LGT

roseline.jonot@ac-toulouse.fr pour les élèves du LP

Les montants prélevés sont donnés à titre indicatif, la Région Occitanie étant susceptible de modifier ses tarifs au 1^{er} janvier 2027. Si l'élève est boursier ou s'il bénéficie d'une remise d'ordre au cours de l'année (stages, voyages, maladie...), le montant du prélèvement automatique est automatiquement réajusté.